



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix Mai,

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Martial-sur-Isop dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre BACHELLERIE, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 02/05/2023

Secrétaire de séance : M. Christophe JULIEN

Présents : M. Pierre BACHELLERIE, Mme. Yveline KASIKCI, M. Denis LAGRANGE, M. Jean-Pierre VILLESANGE, M. Christian MALE, M. Michel THARAUD, M. Jean-Marie VAN DEN BROECK, Mme Chantal BOULLE, M. Jean LUTIER et M. Christophe JULIEN.

Absente : Mme Pascale SETTERS

Ouverture de la séance à 20 heures et 30 minutes.

Le procès-verbal du 31 Mars 2023 a été arrêté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

SUBVENTIONS 2023 AUX DIVERSES ASSOCIATIONS

M. Pierre BACHELLERIE présente à l'ensemble du Conseil municipal, le prévisionnel des subventions allouées aux associations. L'ensemble du Conseil municipal accorde aux diverses associations ci-dessous, les montants suivants :

✓ Association Communale de Chasse Agréée de Saint-Martial-sur-Isop :	250 €
✓ Société de Pêche de Val d'Oire et Gartempe :	90 €
✓ FNATH (Association des accidentés de la vie) :	45 €
✓ Association Saint-Martial s'anime :	250 €
✓ Association Les Amis de Seltz :	250 €
✓ Amicale des Sapeurs-Pompiers de Val d'Issoire :	300 €
✓ Association des Robins des Champs :	150 €
✓ Groupement de Vulgarisation Agricole Mézières-Bellac :	100 €
✓ Association du Cyclisme au Féminin :	300 €

L'ensemble du Conseil municipal approuve le montant des subventions.

COTISATIONS 2023 AUX DIVERS ORGANISMES

M. Pierre BACHELLERIE communique au Conseil municipal le montant des cotisations (induite par rapport aux nombres d'habitants, 143 habitants) aux différents organismes et associations cantonales et départementales.

Les montants sont les suivants :

Association Mission Locale Rurale Haute-Vienne : 143 €

Société Protectrice des Animaux Haute-Vienne : 140,14 €

Bellac Mézières Personnes Agées et/ou Handicapées (B.M.P.A.H) : 336,05 €

NOUVEAUX TARIFS POUR LES CONCESSIONS DU CIMETIÈRE

M. Le Maire, Pierre BACHELLERIE informe le Conseil municipal que les tarifs pour les concessions du cimetière n'ont pas évolué depuis plus de 10 ans. Dans un souci d'actualisation des prix, ceux-ci sont présentés en ordre du jour.

Les nouveaux tarifs concernent seulement les inhumations et non l'espace cinéraire.

Achat de concession dans le cimetière

Concession pour 50 ans :	80 € le m ²
Concession perpétuelle :	120 € le m ²

Location

Caveau communal :	Gratuité pour les 2 premiers mois 3 ^{ème} mois au 6 ^{ème} mois inclus, 40 € par mois À partir du 7 ^{ème} mois, 50 € par mois.
-------------------	--

L'ensemble du Conseil municipal vote à l'unanimité les nouveaux tarifs.

À noter que ces nouveaux tarifs entrent en vigueur à compter du 1^{er} Juin 2023.

CONVENTION D'ASSISTANCE À L'ENTRETIEN ET À LA CONSTRUCTION DANS LE CADRE D'UNE MUTUALISATION DES SERVICES RELATIVE AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES VOIES COMMUNALES POUR L'ANNÉE 2023

Dans le cadre d'une mutualisation des services relative au programme d'amélioration des voies communales pour l'année 2023, il est demandé aux maires des communes concernées de signer la convention d'assistance à l'entretien et à la construction.

Le Conseil municipal donne à M. le Maire, Pierre BACHELLERIE le pouvoir de signer cette convention.

DIVERS

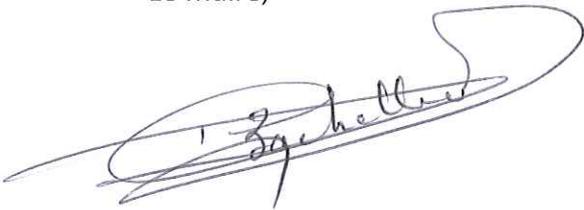
• Achat d'un filet de sécurité pour la grange communale

Dans le cadre d'une sécurisation pour l'accueil du public, le Conseil municipal souhaite faire l'acquisition d'un filet de protection qui serait tendu dans la grange municipale pour prévenir d'éventuelles chutes de volige sur le public.

L'ensemble du conseil municipal accepte cette proposition.

La séance est levée à 21 heures et 30 minutes.

Le Maire,



Pierre BACHELLERIE

Le secrétaire de séance,



Christophe JULIEN